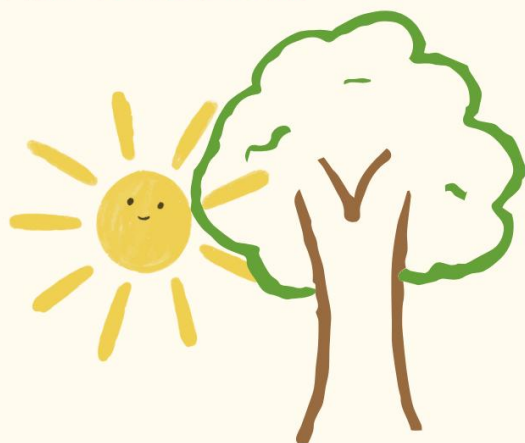




Accueils extrascolaires communaux.

Projet d'accueil

PROJET PÉDAGOGIQUE
RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR



AGRÉÉS PAR L'ONE DANS LE CADRE DU DÉCRET
ATL COMME OPÉRATEUR EXTRASCOLAIRE.



FÉVRIER 2026



Nos valeurs et principes

L'Accueil Extra-Scolaire (AES) est principalement **centré sur l'ENFANT** en développement, avec un potentiel et une personnalité qui lui sont propres. Dès lors l'équipe veillera à rencontrer les objectifs généraux suivants :

1. Favoriser l'**intégration sociale** de l'enfant dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
2. Contribuer au **développement de la sphère affective** de l'enfant : promouvoir l'expression, la confiance en soi, l'autonomie et la construction d'une image positive de soi ;
3. Contribuer au **développement physique** de l'enfant par la pratique d'activités sportives, des jeux et/ou des activités de plein air ;
4. Favoriser la **créativité** de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication, autant que par des moments sans animation sous la surveillance active des accueillants, visant à susciter la participation active de l'enfant ;
5. Développer l'**esprit de socialisation et de citoyenneté** de l'enfant en lui apprenant le respect des autres, de son environnement et des règles.

Notre cadre légal

Les accueils extrascolaires communaux sont organisés conformément au **décret** de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre, ainsi qu'à ses arrêtés d'exécution.

Ils s'inscrivent dans le cadre des missions de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.), qui en assure l'agrément et le suivi.

L'accueil des enfants respecte également le **Code de qualité de l'accueil**, cadre de référence commun à tous les milieux d'accueil agréés.

Ce Code vise à garantir un accueil de qualité, sécurisant et bienveillant, respectueux du rythme, des besoins et du développement global de chaque enfant, ainsi que de la place des familles.

Lien avec le projet pédagogique

Le projet pédagogique des accueils extrascolaires communaux s'appuie sur les principes définis par le *Code de qualité de l'accueil*.

Il traduit ces principes dans les pratiques éducatives quotidiennes, l'organisation des temps d'accueil et les activités proposées aux enfants.

L'équipe veille à favoriser le bien-être, l'autonomie, la participation et l'épanouissement de chaque enfant, dans un environnement sécurisant et stimulant.

Ce projet constitue un cadre commun pour les professionnels et un repère clair pour les familles, garantissant ainsi une cohérence éducative tout au long de l'accueil.

Pouvoir organisateur

Pouvoir organisateur :	Ville de et à 6140 Fontaine-l'Évêque Rue du Château 1 6140 Fontaine-l'Évêque 071/548.159 enseignement@villedefontaine.be
Coordination Accueil Temps Libre :	Rue du Château 1 6140 Fontaine-l'Évêque 071/548.182 Extra.scolaire@villedefontaine.be
Responsable de projet AES :	Rue du Château 1 6140 Fontaine-l'Évêque 071/548.143 Extra.scolaire@villedefontaine.be

Un travail d'équipe

Le présent Projet d'Accueil, contenant deux parties (le Projet Pédagogique et le Règlement d'Ordre Intérieur) a été **coconstruit par l'ensemble des accueillants** par le biais d'une formation diffusée par l'ASBL Coala et son Directeur, Monsieur Olivier Geerkens. Étaient également présents, le Responsable de projet des AES communaux et le Coordinateur Accueil Temps Libre.

Ce document est donc le **fruit d'une réflexion et d'une construction collective**. Chaque professionnel de l'Accueil extrascolaire de notre entité est donc imprégné du contenu de ce Projet d'Accueil.



Note relative à l'usage du genre grammatical

Dans un souci de lisibilité et de fluidité de lecture, le présent travail n'emploie pas l'écriture inclusive.

Lorsque le masculin générique est utilisé, il vise à désigner l'ensemble des personnes concernées, sans distinction de genre.

Ce choix relève d'une convention rédactionnelle et ne traduit en aucun cas une volonté d'exclusion.

LE PROJET D'ACCUEIL

Table des matières

1.	Nos valeurs fondamentales.....	5
2.	Nous pensons que les enfants ont besoin :.....	5
3.	C'est pourquoi notre structure souhaite :.....	5
4.	Ce que nous mettons en place :	6
5.	Ressources et moyens :	6
6.	Charte de vie collective (à construire avec les enfants) :	6
7.	Ecole Communale André Bienfait « les Pirates »	7
8.	Ecole Léo Collard « Les Spirous »	7
9.	Ecole Communale Raymond Carpin « Le trait d'union »	8
10.	Ecole des 3 Bonniers « Les petits Filamarchois »	8
11.	Ecole des Trieux « Les petits loups des Trieux »	9
12.	Ecole Communale la Pierre aux Fontaines « Les p'tits Héros »	9
13.	Accueil centralisé « Les Robinsons »	10
14.	Public cible.....	11
15.	Horaires, tarifs et lieux.	11
16.	Adresses et contacts :	11
17.	Les journées pédagogiques.	12
18.	Taux et normes d'encadrement	12
18.1.	Les taux d'encadrement.	13
18.2.	Les formations continues	13
19.	Modalités d'Inscriptions	13
20.	Fiche de renseignement	13
21.	Paieement.....	14
22.	Retour de l'enfant.....	14
23.	Repas et collations.....	14
24.	Santé, sécurité	14
25.	Vie en communauté/Règles de vie.....	15
26.	Droit à l'image	15

1. Nos valeurs fondamentales

Autonomie : Nous encourageons les enfants à prendre des initiatives, choisir leurs activités et gérer leurs affaires.

Bienveillance : Nous accueillons chaque enfant avec écoute, respect et attention, dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Solidarité, Tolérance et Respect : Nous favorisons l'entraide, le partage, la tolérance, le respect des autres et de l'environnement — pour un vivre-ensemble harmonieux.

2. Nous pensons que les enfants ont besoin :

- De développer leur autonomie, notamment par le choix d'activités et la possibilité de dire "non" via un droit « joker » ;
- De vivre ensemble, d'apprendre le respect, la tolérance et la coopération, grâce à des activités collectives, des ateliers collaboratifs et des moments d'échange ;
- De stimuler leur créativité via des activités artistiques, manuelles, musicales ou ludiques ;
- D'apprendre en jouant, en découvrant et en expérimentant le monde à leur rythme, par des activités sensorielles, éducatives et ludiques ;
- De jeux et d'activités en extérieur, d'un cadre qui leur permette d'explorer, de se salir, de découvrir, de s'épanouir. Le lieu d'accueil doit offrir un cadre propice à leur croissance, à leur développement et à leur bien-être.

Nous pensons également que les parents sont des partenaires actifs de notre projet : leurs idées et suggestions enrichissent l'accueil.

3. C'est pourquoi notre structure souhaite :

Objectif	Ce que nous mettons en œuvre pour l'atteindre
Développer l'autonomie	Proposer des choix d'activités, encourager la responsabilité, offrir le droit au "joker".
Favoriser le vivre ensemble	Organiser des jeux coopératifs, des ateliers collaboratifs, des moments d'échange et de concertation collective.
Stimuler la créativité	Proposer des ateliers artistiques, du bricolage, de la musique, avec du matériel varié mis à disposition.
Permettre l'apprentissage par le jeu et la découverte	Mettre en place des activités ludiques, sensorielles, jeux éducatifs, activités en extérieur.
Consolider le lien avec les parents	Inviter les parents à des réunions, recueillir leurs idées, communiquer régulièrement, impliquer certaines familles dans le projet.
Développer la tolérance, le respect et l'empathie	Sensibiliser aux différences, encourager l'écoute, le respect mutuel, valoriser la diversité.

4. Ce que nous mettons en place :

- Plusieurs activités possibles : artistiques, manuelles, sportives, jeux de société, jeux éducatifs, expériences simples, libre-choix d'activité selon l'envie de l'enfant ;
- Un droit "joker" : chaque enfant peut décliner une activité proposée et choisir une autre selon ses envies ;
- Des temps de parole et de concertation réguliers avec les enfants pour recueillir leurs idées, envies, suggestions et coconstruire des activités ;
- Une charte de vie collective, élaborée dès le début de l'année avec les enfants, définissant les règles de respect, d'entraide, de participation et de tolérance ;
- Des activités en extérieur dès que possible, pour le jeu libre, la découverte sensorielle, le contact avec la nature, dans un cadre sécurisé ;
- Un cadre d'accueil de qualité : locaux adaptés, matériel pédagogique et ludique, encadrement par des professionnels, pour offrir aux enfants les meilleures conditions de développement, d'autonomie, de bien-être.

L'accueil est organisé pour répondre aux besoins des familles et des enfants, dans un cadre sécurisé, fiable et stimulant.

5. Ressources et moyens :

- La commune met à disposition un **budget** permettant l'achat de matériel pédagogique, ludique, artistique ou sportif.
- Les accueillants sont des **professionnels qualifiés** (AES ou équivalent), formés à l'animation et au développement de l'enfant.
- Les **parents** sont des **partenaires actifs** : leurs retours, suggestions et participation sont encouragés.
- Le lieu d'accueil est conçu pour garantir les **meilleures conditions** possibles : espace adapté, confort, sécurité, bien-être, propice à la croissance, à l'épanouissement et à l'autonomie des enfants.
- L'environnement favorise **le jeu en extérieur**, la liberté de jouer, de découvrir, de se salir, d'explorer — dans le respect des enfants, de leur liberté et de leur bien-être.

6. Charte de vie collective (à construire avec les enfants) :

- Respecter les camarades et les adultes.
- Respecter le matériel, les locaux, l'environnement.
- Participer aux activités proposées ou exercer le droit au joker si l'enfant préfère une autre activité.
- Exprimer ses idées, écouter celles des autres, partager, coopérer.
- Faire preuve de solidarité, de tolérance, de respect, d'empathie.
- Agir dans la bienveillance, le respect et l'écoute mutuelle.

7. Ecole Communale André Bienfait « les Pirates »

L'accueil extrascolaire se déroule dans la salle de psychomotricité, un espace spécialement aménagé et sécurisé. Cette salle est équipée de matériel adapté à l'âge des enfants.

Nous offrons un accueil chaleureux, encadré par une équipe qualifiée et bienveillante qui veille au bien-être et à l'épanouissement de chacun.

En complément, l'accueil dispose également d'un jardin, accessible lorsque le temps le permet.

Cet espace extérieur offre aux enfants la possibilité de jouer en plein air, de courir, d'organiser des jeux collectifs ou simplement de profiter d'un moment de détente à l'extérieur.

Le jardin favorise le contact avec la nature, la socialisation et le bien-être des enfants.

L'ensemble de ces espaces permet d'offrir un accueil sécurisant, stimulant et adapté aux besoins des enfants en dehors du temps scolaire.



8. Ecole Léo Collard « Les Spirous »

L'accueil extrascolaire se déroule dans la salle de dîner des maternelles, un espace convivial et adapté aux besoins des enfants.

Nous offrons un accueil chaleureux, encadré par une équipe qualifiée et bienveillante qui veille au bien-être et à l'épanouissement de chacun.

Les enfants évoluent dans un cadre sécurisant où leur bien-être est au cœur de nos priorités.

Des activités variées sont proposées afin de permettre à chacun de s'exprimer, de jouer et de se détendre après le temps scolaire.

Les Spirous disposent également d'un espace extérieur sécurisé, accessible lorsque les conditions le permettent. Cet espace offre aux enfants la possibilité de profiter du plein air, de participer à des jeux collectifs et de se dépenser en toute sécurité.

Nous mettons tout en œuvre pour que chaque enfant se sente accueilli, écouté et accompagné dans un climat de confiance.



9. Ecole Communale Raymond Carpin « Le trait d'union »

L'accueil extrascolaire se déroule dans un local spécifiquement aménagé et équipé de matériel adapté, garantissant la sécurité et répondant aux besoins des enfants. Ceux-ci y sont accueillis dans un climat chaleureux et sécurisant, encadrés par une équipe qualifiée, attentive et bienveillante, qui veille au bien-être et à l'épanouissement de chacun.

Les enfants ont également accès à un préau ainsi qu'à une vaste cour extérieure. Dès que les conditions le permettent, différentes zones de jeux et d'activités y sont proposées, favorisant les moments de détente, de socialisation et de jeux en plein air, dans un cadre sécurisé et structuré.

Notre priorité est d'offrir un environnement sûr, stimulant et accueillant, dans lequel chaque enfant se sent écouté, respecté et libre de jouer, d'explorer et de grandir à son propre rythme.



10. Ecole des 3 Bonniers « Les petits Filamarchois »

L'accueil extrascolaire se déroule dans le réfectoire de l'école, offrant une ambiance conviviale et familiale où les enfants se sentent à l'aise et en sécurité. Il est encadré par une équipe souriante et professionnelle, attentive au bien-être et à l'épanouissement de chaque enfant.

Les enfants disposent également d'un très grand espace extérieur sécurisé, équipé de matériel adapté, leur permettant de jouer, de se dépenser et de participer à des activités variées en toute sécurité.

Nous veillons à offrir un cadre chaleureux et stimulant, où les enfants peuvent apprendre, s'amuser et se socialiser en toute confiance.



11. Ecole des Trieux « Les petits loups des Trieux »

L'accueil extrascolaire accueille les enfants dans le réfectoire de l'école, un espace convivial et adapté où ils peuvent se sentir à l'aise après leur journée scolaire.

Des jeux variés et adaptés à tous les âges sont mis à leur disposition afin de stimuler leur curiosité, leur créativité et leur esprit de coopération. Les enfants peuvent ainsi choisir des activités calmes, comme des jeux de société ou des ateliers créatifs, ou des activités plus dynamiques selon leurs envies et leurs besoins.

Pour les moments en plein air, les enfants disposent d'une cour de récréation sécurisée.

Nous offrons un accueil chaleureux, encadré par une équipe qualifiée et bienveillante qui veille au bien-être et à l'épanouissement de chacun.

Cet espace leur permet de se dépenser, de jouer librement et de partager des moments de convivialité avec leurs camarades, tout en restant sous la surveillance attentive de notre équipe.



12. Ecole Communale la Pierre aux Fontaines « Les p'tits Héros »

L'accueil extrascolaire se déroule dans le réfectoire des maternelles, offrant un cadre familial et serein où les enfants se sentent en sécurité et à l'aise après leur journée d'école. L'espace est équipé de matériel divers et adapté à tous les âges, permettant aux enfants de jouer, de créer et de s'amuser de manière variée et stimulante.

Ils ont également accès à une grande cour de récréation, pour favoriser les jeux en plein air, la motricité et les échanges entre camarades. Cet espace extérieur permet aux enfants de se dépenser, de se détendre et de partager des moments conviviaux sous la surveillance attentive de notre équipe.

L'objectif est de créer un environnement chaleureux, stimulant et rassurant, où chaque enfant peut s'épanouir, développer son autonomie et vivre des expériences enrichissantes dans une ambiance conviviale et familiale.

Nous offrons un accueil chaleureux, encadré par une équipe qualifiée et bienveillante qui veille au bien-être et à l'épanouissement de chacun.



13. Accueil centralisé « Les Robinsons »

Nous accueillons les enfants dans un local situé au sein de l'école Léo Collard, dans un cadre sécurisant, bienveillant et familial.

Notre équipe, formée et attentive, accompagne chaque enfant avec douceur et compréhension, en respectant son rythme, ses besoins et sa personnalité. Nous privilégions une pédagogie douce et bienveillante, favorisant l'autonomie, la confiance en soi et le vivre-ensemble.

Une cour sécurisée est également mise à disposition des enfants afin qu'ils puissent jouer, se dépenser et profiter de moments de détente en toute sécurité.



14. Public cible

Le présent règlement s'adresse à tous les enfants de **2,5 à 12 ans**, fréquentant l'accueil extrascolaire.

15. Horaires, tarifs et lieux.

Quoi ?	Quand ?	Participation financière ?
L'accueil extrascolaire du matin du lundi au vendredi	6h30-7h30 Uniquement sur demande motivée	2€
	7h30-8h10	Gratuit
L'accueil extrascolaire du soir, sauf le mercredi après-midi	15h30-18h (Sauf les mercredis après-midi)	0,50 cents/ demi-heure
Tout quart d'heure supplémentaire entamé, après 18h, (fin d'accueil du soir), sera sanctionné par une facture de 5€.		

Les mercredis après-midi en période scolaire			
Quoi ?	Quand ?	Participation financière ?	Où ?
Le transport en car pour l'accueil centralisé ¹ « Les Robinsons » à l'école Léo Collard.	12h-12h30	Gratuit	Uniquement au départ des écoles : - Pierre aux Fontaines ; - André Bienfait.
Temps de midi (Repas froid à prévoir) Les activités de l'après-midi	12h - 16h Pas de départ possible dans la tranche horaire 13h-16h = activités.	Tarif normal : 4,50 €	- Accueil Centralisé les Robinsons ; - Ecole Raymond Carpin ; - Ecole des Trieux ; - Ecole des 3 Bonniers.
		Tarif social : 3 €	
Accueil du soir	16h-18h	0.50 cents/ demi-heure	

16. Adresses et contacts :

¹ Le transport est assuré par un chauffeur du service communal compétent et encadré par un membre du personnel de l'accueil temps libre communal.

Nom de l'AES	Ecole	Adresse	Contact
« Les Spirouss »	Ecole Léo Collard	Rue de l'Enseignement 49 6140 Fontaine-l'Evêque	071/523.620
« Le Trait d'Union »	Ecole Raymond Carpin	Rue Berteaux 37 6142 Leernes	0470/700.369
« Les petits Filamarchois »	Ecole des 3 Bonniers	Cité des Trois Bonniers 49 6141 Forchies-la-Marche	071/520.117
« Les petits loups des Trieux »	Ecole des Trieux	Rue Chaussée 135 6141 Forchies-la-Marche	071/527.398
Les p'tits Héros »	Ecole Pierre aux Fontaines	Boulevard du Nord 16 6140 Fontaine-l'Evêque	071/523.730
« Les Pirates »	Ecole André Bienfait	Rue Cité des Oiseaux 8 6140 Fontaine-l'Evêque	071/528.569
« Les Robinsons »	Accueil extrascolaire centralisé	Rue de l'Enseignement 49 6140 Fontaine-l'Evêque	0474/893.377

17. Les journées pédagogiques.

Des accueils seront organisés et encadrés par l'équipe des « Robinsons » et ce, sur inscription préalable.

Les accueils seront ouverts à **partir de 5 inscriptions.**

Quoi ?	Quand ?	Participation financière ?
Accueil du matin	De 7h à 8h	Gratuit
Les activités (Collation à prévoir)	8h-12h	3€
Le repas (Repas froid à prévoir)	12h-13h	Gratuit
Les activités (Collation à prévoir)	13h- 15h30	3€
Accueil du soir	15h30-16h30	Gratuit

Organisation des journées pédagogiques	
Ecole André Bienfait et École Léo Collard	Les parents doivent déposer et reprendre leur.s enfant.s à l'accueil extrascolaire centralisé les Robinsons. Rue de l'Enseignement 49 - 6140 Fontaine L'Evêque.
Ecole des Trois Bonniers et Pierre aux Fontaines	Les parents doivent déposer et reprendre leur.s enfant.s à l'accueil extrascolaire organisé à l'école des Trois Bonniers. Rue Trois Bonniers 1 – 6141 Forchies-la-Marche.
Ecole des Trieux	Les parents doivent déposer et reprendre leur.s enfant.s à l'accueil extrascolaire de l'école.
Ecole Raymond Carpin	Les parents doivent déposer et reprendre leur.s enfant.s à l'accueil extrascolaire de l'école.

18. Taux et normes d'encadrement

18.1. Les taux d'encadrement.

Les normes d'encadrement minimales prévues sont :

- Pour les accueils de moins de 4 heures, avant et après l'école : un accueillant pour un groupe composé de 1 à 18 enfants.
- Pour les journées pédagogiques et les mercredis après-midi : un accueillant pour un groupe composé de 8 enfants de moins de 6 ans ou de 12 enfants de plus de 6 ans .

18.2. Les formations continues

Suivant leur plan de formation individualisé, les accueillants suivent des formations continues qui peuvent porter sur différentes dimensions en lien avec l'accueil des enfants et les compétences attendues pour un accueil de qualité. Il s'agit notamment de la connaissance de l'enfant et de son développement global, des techniques d'animations et de premiers soins, de la gestion du groupe et des conflits, ...

Les accueillants extrascolaires, de même que la responsable de projet, sont dans l'obligation de suivre :

- Une formation de base de 100 h dans les 3 ans de leur entrée en fonction, s'ils ne disposent pas du diplôme requis ;
- Un minimum de 50h de formations continues tous les 3 ans.

19. Modalités d'Inscriptions

Les inscriptions sont **obligatoires**

Temps d'accueil	Comment ?	Quand et à qui ?
Accueil extrascolaire (Avant/après l'école) Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi	➤ Par une fiche d'inscription trimestrielle, format papier, distribuée à la rentrée, dans le journal de classe de chaque enfant. ➤ Par une demande par mail à l'adresse extra.scolaire@villedefontaine.be	À remettre à l'accueillant au plus tard 15 jours avant le début du nouveau trimestre.
Mercredi après-midi Ecoles des Trieux, des Trois Bonniers et Raymond Carpin	Fiche d'inscription trimestrielle, format papier, distribuée à chaque trimestre, dans le journal de classe de chaque enfant.	À remettre à l'accueillant au plus tard 15 jours avant le début du nouveau trimestre
Mercredi après-midi Accueil centralisé « Les Robinsons »	Inscription annuelle en juin, soit : - Par mail à l'adresse : extra.scolaire@villedefontaine.be ; - Par téléphone : 071/54.81.43.	Les modalités seront données au moment du contact.
Journées pédagogiques	- Par une demande par mail à l'adresse extra.scolaire@villedefontaine.be ; - Par téléphone : 071/54.81.43.	À remettre à l'Administration communale, via mail ou le déposer au service Enseignement. La date de clôture des inscriptions sera mentionnée sur la fiche d'inscription.

20. Fiche de renseignement

Lors de chaque rentrée scolaire, il vous est demandé de faire parvenir à l'accueillant la fiche de renseignements dument complétée et signée.

Elle vous sera remise lors de la demande d'inscription. Elle reste, néanmoins, disponible auprès des accueillantes.

Noter bien que cette fiche est très importante et ce, afin que les accueillantes aient toutes les informations nécessaires concernant votre/vos enfant.s.

21. Paiement

Les présences de votre/vos enfant.s seront facturées par le biais de l'application Appschool.

22. Retour de l'enfant

Nous vous demandons de venir rechercher votre/vos enfant(s) à **l'entrée du local** d'accueil. Les enfants ne sont effectivement pas autorisés à attendre leurs parents sur le bord de la route, pour une raison de sécurité bien compréhensible.

Sauf autorisation écrite d'un parent, ou d'une personne juridiquement responsable, aucun enfant ne pourra retourner seul à son domicile.

Les enfants partis ne pourront revenir à l'accueil extrascolaire, le jour même, pour quelle que raison que ce soit. En cas de retard, merci de prévenir l'accueillant sur le numéro de téléphone de l'implantation concernée.

En cas de retard après 18h, il vous est demandé de trouver une solution dans votre entourage pour qu'une personne prenne en charge votre/vos enfant(s). Dans le cas contraire et en cas de répétitions des retards, l'Administration communale se verra contrainte de faire appel aux services sociaux de la police.

23. Repas et collations

Durant l'accueil extrascolaire du matin (avant l'école), les enfants ont la possibilité, si nécessaire, de terminer/prendre leur petit déjeuner. Dans ce cas, il est demandé aux parents de fournir un « casse- croûte petit déjeuner ».

Les collations sont à prévoir par les parents ou personnes responsables sauf dans le cadre des Mercredis récréatifs durant lesquels la collation est fournie par l'organisation.

Il est demandé aux familles dont les enfants fréquentent l'accueil extrascolaire du soir (après l'école) de fournir une collation pour ce temps d'accueil qui peut s'étendre, selon l'inscription, jusqu'à 18h. Selon les enfants accueillis et l'organisation définie par les accueillants, les collations peuvent être prises soit durant un temps spécifique, soit librement selon les besoins des enfants.

Afin d'assurer une vie saine aux enfants, il est demandé aux parents de fournir aux enfants une alimentation saine et équilibrée. (Pas de chips, sucettes, boissons pétillantes...)

24. Santé, sécurité

Toute information utile relative à la santé des enfants sera communiquée à l'accueillant.

En aucun cas l'accueillant ne pose d'acte médical relevant de la responsabilité d'un-e professionnel- le de la santé.

Concernant à la prise de médicaments, 2 cas de figures sont à préciser :

- En cas de **traitement régulier avec prescription médicale**, le médicament est livré avec prescription médicale complète (produit, mode d'administration, dosage, fréquence et durée) ainsi que la notice d'explication ;
- En cas de **traitement régulier sans prescription médicale**, un document écrit et signé par le(s) parent(s) ou par la/les personne(s) juridiquement responsable(s) de l'enfant sera fourni à l'accueillant afin de l'autoriser à effectuer la médication. Cette autorisation mentionnera au minimum le nom du produit, le mode d'administration, le dosage, la fréquence et la durée du traitement ainsi que les coordonnées du médecin traitant. (à vérifier)

25. Vie en communauté/Règles de vie

Certaines règles de vie sont imposées par l'équipe pour assurer le bon déroulement de la vie en collectivité.

Tout comme les accueillants, les enfants sont tenus de respecter leurs condisciples et les parents, les membres du personnel, le matériel, les locaux ainsi que des règles de vie définies avec le groupe.

En ce sens, une charte est construite avec les enfants, dès le début de l'année.

Pour une raison de santé et d'équité entre les enfants, les GSM, consoles de jeux, lecteurs de musique et tout autre objet de valeur ne sont pas autorisés. Le pouvoir organisateur décline d'ailleurs toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation d'objets personnels.

Les autres règles de vie sont négociées et établies avec les enfants. Ces règles peuvent évoluer tout au long de l'année.

Ces règles sont communiquées (oralement, par des pictogrammes, par l'affichage d'une charte, ...) et appliquées à tous de façon identique. Les parents souhaitant échanger autour de celles-ci sont invités à prendre contact avec les accueillants.

Le cadre général est assuré par les clauses de ce règlement. En cas de non-respect, les modalités d'actions sont les suivantes :

- Les actes d'indiscipline d'un enfant sans conséquences graves peuvent être suivis d'un avertissement oral et d'une action réparatrice. Vous en serez informé-e-s le jour même.
- Les actes réguliers d'indiscipline d'un enfant font l'objet d'un avertissement écrit et d'une action réparatrice.
- La détérioration volontaire du matériel fait l'objet d'un avertissement écrit. Si celle-ci se réitère, nous nous réservons le droit de sanctionner l'enfant ;
- Les actes graves d'indiscipline sont immédiatement communiqués à la responsable de projet qui en informe la responsable de bureau par un rapport écrit. Après avoir pris contact avec les parents ou les personnes juridiquement responsables et sans réaction de leur part, l'Administration communale se réserve le droit de refuser l'accès de l'/des enfant(s) concerné(s) pendant 1 semaine aux temps d'accueil ;

26. Droit à l'image

Les accueillants extrascolaire recueilleront, par écrit, le consentement de la personne responsable de l'enfant pour toute prise d'image (photos, film, vidéo) à des fins internes dans le cadre des activités de l'accueil extrascolaire.

L'autorisation couvre aussi la diffusion de ces images afin d'illustrer certains documents promotionnels de l'accueil extrascolaire et ce, à des fins non commerciales.

photo
récente de
l'enfant

FICHE D'INSCRIPTION
Accueil extrascolaire

Identification de l'enfant

Nom et prénom² :

Adresse complète :

Registre national :

Date et lieu de naissance :

Sexe : ☐ M ☐ F

Coller une VIGNETTE
MUTUELLE ici

Identification du parent en charge des frais de participation :

Nom et prénom :

Registre national :

Statut : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre, précisez

Même adresse que l'enfant ? ☐ Oui ☐ Non

Adresse complète (si différente) :

Téléphone maison :

Téléphone travail :

GSM :

Adresse mail :

Identification du second parent :

Nom et prénom :

Statut : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre, précisez

Même adresse que l'enfant ? ☐ Oui ☐ Non

Adresse complète (si différente) :

Téléphone maison :

Téléphone travail :

GSM :

² Merci de compléter tout le document en imprimé

Personnes, autres que les parents, autorisées à reprendre l'enfant :

Nom et prénom	N° de téléphone	Lien avec l'enfant

Renseignements médicaux relatifs à l'enfant :

Nom du médecin traitant _____ Téléphone : _____

Poids et taille : _____

En ordre de vaccins : ☐ Oui ☐ Non. Si non, lesquels ? _____

A-t-il des problèmes de santé qui nécessitent des soins particuliers ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquels ? _____

Prend-il des médicaments de façon régulière ☐ O ☐ Non

Si oui, lesquels ? _____

Régime alimentaire : ☐ Normal ☐ Végétarien

Allergies connues : _____

Fait-il la sieste ? ☐ Oui ☐ Non

Porte-t-il des langes ? ☐ oui ☐ Non

Sait-il nager ? ☐ Oui ☐ Un peu ☐ Non

Date:/...../

Signature:

AUTORISATIONS

1. J'autorise que soient prises toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, radios, analyses, anesthésies, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, si aucune des personnes à contacter ne peut être jointe en cas d'urgence.

Pour accord :

☐ Oui ☐ Non

2. J'autorise mon enfant à participer à toutes les sorties extérieures, organisées par l'accueil extrascolaire, que ce soit en car communal, à pieds ou en transports en commun.

Pour accord :

☐ Oui ☐ Non

3. J'autorise la publication, par l'administration communale de Fontaine-l'Évêque, des photographies ou films pris durant les activités de l'accueil extrascolaire, pour autant que ceux-ci ne portent pas atteinte à la réputation de mon enfant/à ma réputation.

Pour accord :

☐ Oui ☐ Non

4. Par la signature du présent document, je déclare également avoir pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur et je m'engage à en respecter scrupuleusement toutes les dispositions ou à le faire respecter dans l'intérêt de la bonne organisation de l'accueil extrascolaire.

Nom – prénom de l'enfant :

Nom – Prénom et signature du parent
/du tuteur de l'enfant :

Date : / /